

INFECTION AU NOUVEAU CORONAVIRUS 2019 (Covid-19)

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

POUR MISE EN APPLICATION A BORD DES NAVIRES

Fiche actualisée le 3 mars 2020 (v3)

Cette note est destinée aux entreprises maritimes et a pour objet les mesures préventives à mettre en place dans les zones exposées et les dispositions à prendre en cas de suspicion d'infection au nouveau coronavirus 2019 à bord d'un navire sous pavillon français. Les recommandations concernent les navires susceptibles de faire une escale dans un port de la zone touchée par l'épidémie ou embarquant des personnels ou passagers ayant séjourné dans ces pays.

Elle a été élaborée par le Service de santé des gens de mer et le Centre de consultation médicale maritime du CHU Purpan.

1. Contexte de l'épidémie d'infection au Covid-19

Les coronavirus sont une grande famille de virus qui provoquent des maladies allant du simple rhume à des pathologies broncho-pulmonaires sévères. Une nouvelle souche de coronavirus dénommée Covid-19 ou 2019 n-CoV, est à l'origine d'une épidémie ayant débutée en république populaire de Chine (ville de Wuhan, province du Hubei). L'épidémie s'est propagée et le virus est maintenant présent dans une soixantaine de pays. Leur liste est disponible sur le site de l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) :

<https://www.ecdc.europa.eu/en/geographical-distribution-2019-ncov-cases>

Dans certains pays, le virus circule activement. Il s'agit de la Chine continentale, de la Corée du sud, de Hong Kong, de l'Italie (Régions de l'Emilie-Romagne, Lombardie et Vénétie), de l'Iran, de Macao et de Singapour. Ces pays sont les plus à risque de contamination et font l'objet de dispositions particulières.

Depuis le 28 février, la France est au stade 2 de l'épidémie. Cela correspond à une phase de circulation du virus sur le territoire.

Le réservoir de ce virus est un ou des animaux sauvages dont l'espèce est pour le moment indéterminée. Dans un premier temps, le virus se transmet à l'homme à partir de ces animaux. La manipulation de la viande d'animaux infectés ou sa consommation permet le passage de ce virus à l'homme. Cependant par analogie avec les autres virus de cette famille, ce virus est certainement capable de rester virulent à l'air libre pendant quelques heures à quelques jours.

La contamination entre humains est avérée. Ce sont les contacts rapprochés avec une personne malade qui permettent la diffusion du virus : contact de moins d'un mètre avec un malade au moment d'une quinte de toux ou d'un éternuement, partage d'un même lieu de vie avec le malade alors que celui-ci présente des symptômes. La transmission oro-fécale est aussi possible (risque de transmission du virus depuis les selles vers la bouche). Ce mode de transmission est favorisé par de mauvaises conditions d'hygiène notamment alimentaire.

Le temps d'incubation est compris entre 2 et 12 jours avec une moyenne à 5 jours. Le malade est contagieux dès l'apparition des premiers symptômes. Ceux-ci sont ceux d'un état grippal associant de la fièvre, de la fatigue, des signes respiratoires de type toux ou essoufflement et des douleurs musculaires. Des formes sans fièvre sont possibles. Le patient peut évoluer vers des formes plus sévères sans que cela ne soit obligatoire. Les personnes présentant des maladies chroniques sont plus à même de faire des formes graves.

Bien que de nombreuses maladies peuvent être à l'origine de ces symptômes, toute personne présentant ces signes cliniques et ayant fait escale ou séjourné ou étant originaire d'un pays où le virus circule activement ou ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé doit être considérée comme potentiellement suspecte de contamination et devra faire l'objet d'une consultation télé-médicale auprès du Centre de consultation médicale

maritime. Cette consultation basée sur un questionnaire d'évaluation, a pour but de lever cette suspicion de contamination.

2. Information aux navires

Les entreprises maritimes ont obligation de s'informer de l'évolution de l'épidémie. Des informations sont disponibles sur :

- Le site du Ministère des solidarités et de la santé : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Santé publique France : <http://www.santepubliquefrance.fr>
- Le département des urgences sanitaires de la Direction générale de la santé : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr>
- Le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>
- Le site de l'Organisation mondiale de la santé : <http://www.who.in>
- Le site de l'European Centre for Disease prevention Control (ECDC) : <http://www.ecdc.europa.eu>

Les informations sont régulièrement actualisées en fonction de l'évolution épidémiologique de cette maladie et des connaissances que le monde scientifique peut en avoir.

3. Prévention à bord des navires lors d'une escale dans un des pays où le virus circule

Cette prévention vise à éviter au maximum les contacts avec des personnes potentiellement atteintes par ce virus.

Lors d'escale, il convient sur le navire de :

- Limiter les descentes à terre des équipages sauf pour des raisons de service ;
- Limiter la montée à bord des autorités et des personnels portuaires au strict minimum nécessaire ;
- Si possible, de ne pas organiser de relève dans les pays les plus à risque ;
- Contrôler si possible, la température des personnes montant à bord : nouveaux embarqués, personnel local ;
- Interdire formellement l'embarquement de toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38°C et des signes d'affection respiratoire ;
- Respecter les règles d'hygiène de base en notamment, se lavant fréquemment les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

A terre, il est nécessaire d'éviter :

- Les déplacements dans les zones de foyer de l'épidémie ;
- De consulter dans un hôpital local de la zone à risque ;
- Tout contact avec des animaux sauvages, vivants ou morts ;
- Tout ravitaillement, manipulation ou consommation de viande fraîche issue de gibier dans la zone à risque ;
- Tout contact rapproché avec des personnes ayant une forte fièvre et des signes respiratoires sans matériel de protection.

Lors du retour du marin en France :

- Si un marin présente pendant ses périodes de congés, une fièvre supérieure ou égale à 38°C alors que son navire a fait escale dans un des pays concernés par l'infection au 2019 n-COV dans un délai de 14 jours précédant l'apparition de la fièvre, il doit prendre contact avec le SAMU en appelant le 15 et en précisant son voyage.
- En France continentale, les personnes asymptomatiques qui reviennent de zones dans lesquelles le virus circule ne sont plus soumis à des mesures d'éviction, d'isolement et de maintien à domicile. Elles peuvent travailler, en privilégiant le télétravail si cela est possible.
Cependant, cette mesure est toujours en vigueur pour les territoires encore "indemnes" (toujours en stade 1) dans les DOM et la Corse.

4. Complément de dotation médicale réglementaire (division 217) :

La dotation réglementaire en médicaments et en matériel médical doit être complétée en matériel médical de protection pour les navires :

- Faisant escale dans un des pays où le virus circule ;
- Embarquant du personnel ayant séjourné dans ces pays ;
- Embarquant du personnel originaire de ces pays.

Ce complément se compose d'un kit destiné au patient, d'un kit destiné au responsable des soins à bord et de matériel complémentaire. Les quantités sont établies pour permettre la prise en charge d'un patient pendant une semaine.

Liste et quantité de matériel médical complémentaire :

	Désignation	Quantité	Remarques
KIT PATIENT	Masque chirurgical avec élastique	50	
	Pyjama à usage unique	10	Recommandé
	Drap à usage unique	10	Recommandé
	Urinal femme (Bassin)	1	
	Urinal homme (Pistolet)	1	
KIT SOIGNANT	Blouse jetable non stérile à manches longues	50	
	Lunettes de protection	30	
	Gants non stériles (taille 7,5 - 8,5)	100	50 paires de chaque taille
	Appareil de protection respiratoire de type FFP2	30	
AUTRES	Sac d'emballage DASRI*	50	
	Carton d'emballage DASRI*	10	type Septibox®
	Eau de javel à 0,5% (Bouteillon de 250 ml)	20	diluer 1 bouteille à 9,6% + 4,750 L d'eau froide
	Housse mortuaire	2	

Aucun ajout de matériel n'est nécessaire pour les navires sur lesquels un complément de dotation médicale a été mis en place à compter d'août 2014, dans le cadre de la prévention de la maladie à virus Ebola ou de l'infection au virus MERS-CoV. Il faut néanmoins vérifier la date de péremption des masques FFP2.

5. Conduite à tenir devant une suspicion de malade à bord

En présence d'un malade présentant des signes de maladie respiratoire aiguë (fièvre, fatigue, toux, difficultés respiratoires, douleurs musculaires) à bord, il est nécessaire :

- D'isoler le patient dans sa cabine ou à l'infirmierie ;
- De limiter le nombre d'intervenants auprès du patient au strict minimum nécessaire à sa prise en charge ;
- De l'examiner :
 - Prise de la température et de la fréquence respiratoire
 - Le matériel utilisé doit être laissé dans le local d'isolement, avec le patient
- De consulter le Centre de consultations médicales maritimes CCMM.
- Pour le patient :
 - Port d'un masque chirurgical hors de la pièce d'isolement
 - Lavage régulier des mains avec une solution hydro-alcoolique
- Pour le soignant :
 - Mise en place des précautions standards d'hygiène
 - Mise en place de précautions complémentaires de type « air » et « contact » : voir annexe du document CCMM « Conduite à tenir devant un cas suspect d'infection à 2019 n-CoV à bord d'un navire »

